



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/MAI/41	OBJET : INSTALLATION DE MONSIEUR MARTIAL DISCH AUX FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL
Date du conseil municipal 29/05/2024	
Date de la convocation 23/05/2024	
Date de l'affichage 23/05/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 23 mai 2024.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Angélique RAPPAILLES, Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Martial DISCH, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Chantal REGNAULT-GALLOIS, pouvoir à Nolwenn LE BOUTER
Luis-José TENTE MARQUES, pouvoir à Angélique RAPPAILLES,
Nimca CIGE, pouvoir à Alban LANSSELLE,
Mahmut GÜNER pouvoir à Valérie JACKY,
Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Stéphanie SCHUT
Nathalie COSSERON pouvoir à Clotilde LAGOUTTE

Était absent :

Thomas LECONTE

Philippe DUCQ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240604-DELIB-2024-041-DE
Date de télétransmission : 04/06/2024
Date de réception préfecture : 04/06/2024

OBJET : INSTALLATION DE MONSIEUR MARTIAL DISCH AUX FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire informe l'assemblée délibérante que par courrier du 13 mai 2024, Monsieur Cédric CONTENT a démissionné de son mandat de conseiller municipal. Le 17 mai 2024, Madame le Maire a pris acte de cette démission et en a informé le préfet de Seine-et-Marne.

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-4,

VU le Code Electoral et notamment l'article L.270,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer Monsieur Cédric CONTENT au sein du conseil municipal,

CONSIDERANT que Monsieur Martial DISCH est le suivant sur la liste « Agir ensemble pour Nangis »,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Prend acte de l'installation de Monsieur Martial DISCH, en qualité de Conseiller municipal.

ARTICLE 2 : Prend acte de la modification du tableau du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance

Philippe DUCQ

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Philippe DUCQ", is written over the typed name.

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
Le 04 JUIN 2024
Et de la transmission ou notification et
Publication le 04 JUIN 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER

